Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-129**

Presse à injecter tout électrique ou hybride

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'une presse à injecter tout électrique ou d'une presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) neuve ou transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation.

Une presse à injecter est dite « hybride 1 » lorsque seule la fonction dosage est réalisée par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique. Une presse « hybride 1 » peut résulter de l'installation d'un kit d'hybridation sur une presse à injecter hydraulique existante.

Une presse à injecter est dite « hybride 2 » lorsque, *a minima*, deux fonctions parmi le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique. Une presse « hybride 2 » peut résulter de l'installation d'un kit d'hybridation sur une presse à injecter hydraulique existante.

Une presse à injecter est dite « tout électrique » lorsque les fonctions de dosage, d'injection et de fermeture de la presse sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une presse à injecter tout électrique ou d'une presse à injecter hybride de type 1 ou de type 2 ou d'un kit d'hybridation en presse hybride 1 ou en presse hybride 2 et dans le cas de la mise en place d'une presse à injecter tout électrique ou hybride, sa puissance électrique nominale.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est une presse à injecter tout électrique ou une presse à injecter de type hybride 1 ou de type hybride 2 ou un kit d'hybridation en presse hybride 1 ou en presse hybride 2. Dans le cas de l'installation d'une presse à injecter tout électrique ou hybride, ce document précise la puissance électrique nominale de la presse.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans pour l'installation d'une presse à injecter tout électrique ou hybride de type 1 ou 2.
10 ans pour la transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride de type 1 ou 2.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

5. Montant de certificats en kWh cumac

La puissance électrique nominale d'une presse à injecter correspond à sa puissance électrique nominale seule, hors équipement. Ainsi, la puissance électrique nominale de la presse à injecter hors équipement désigne la puissance nominale des servomoteurs qui gèrent les fonctions clés de la presse (ouverture/fermeture, éjection, injection/dosage, avance et recul du groupe d'injection) et le chauffage du fourreau. Les puissances des équipements périphériques et accessoires ajoutés à la presse à injecter (prises, robots, canaux chauds…) ne sont pas prises en compte dans le calcul de la puissance électrique nominale.

La puissance électrique nominale P est reprise de la plaque signalétique de la presse à injecter si celle-ci indique les puissances nominales des servomoteurs qui gèrent les fonctions clés de la presse et le chauffage du fourreau ou à défaut elle est fournie par un document issu du fabricant de la presse à injecter et détaillant les puissances des servomoteurs et du chauffage du fourreau.

Mise en place d'une presse à injecter tout électrique :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**12 000**
2x8h	**26 300**
3x8h avec arrêt le week-end	**36 000**
3x8h sans arrêt le week-end	**50 300**

X

Puissance électrique nominale de la presse tout électrique neuve en kW
P

Mise en place d'une presse à injecter hybride 2 :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**7 700**
2x8h	**17 000**
3x8h avec arrêt le week-end	**23 100**
3x8h sans arrêt le week-end	**32 400**

X

Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
P

Mise en place d'une presse à injecter hybride 1 :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**4 500**
2x8h	**9 900**
3x8h avec arrêt le week-end	**13 500**
3x8h sans arrêt le week-end	**18 900**

X

Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
P



Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride 2 par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
1x8h	**4 200**		
2x8h	**9 200**		
3x8h avec arrêt le week-end	**12 600**	X	P
3x8h sans arrêt le week-end	**17 600**		

Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride 1 par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
1x8h	**2 800**		
2x8h	**6 200**		
3x8h avec arrêt le week-end	**8 400**	X	P
3x8h sans arrêt le week-end	**11 700**		